



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 23 novembre 2021

Appel à candidature pour la nomination de trois lieutenants de louveterie

Il est fait appel à candidature pour la fonction de lieutenant de louveterie sur 3 pays cynégétiques des Alpes-de-Haute-Provence (carte ci-jointe), soit :

Pays n° 4 : 1 lieutenant de louveterie (en renfort du lieutenant de louveterie déjà nommé).

Communes : Valbelle, Authon, Sisteron, Saint-Vincent-Sur-Jabron, Saint-Geniez, Noyers-Sur-Jabron, Mison, Les Omergues, Entrepierres, Curel, Châteauneuf-Miravail, Bevons.

Pays n° 10 : 1 lieutenant de louveterie (en renfort du lieutenant de louveterie déjà nommé).

Communes : Soleilhas, Saint-Jurs, Saint-Julien-Du-Verdon, Rougon, Peyroules, Moustiers-Sainte-Marie, La Palud-Sur-Verdon, La Garde, Demandolx, Castellane.

Pays n° 15 : 1 lieutenant de louveterie.

Communes : Corbières, Manosque, Montfuron, Pierrevert, Sainte-Tulle, Saint-Martin-Les-Eaux, Volx.

Statut:

Personne privée, collaborateur bénévole de l'administration, sous l'autorité du préfet, sans défraiement.

Missions du lieutenant de louveterie :

- Conseiller technique de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage ;
- A la demande de l'administration, il organise et conduit des actions de conciliation entre agriculteurs et chasseurs, des opérations de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (battue administrative, tir de jour et de nuit) ;
- Il peut être sollicité par le Préfet, pour participer aux opérations prévues dans le protocole « loup » ;
- Il a qualité à constater, dans les limites de sa circonscription, les infractions à la police de la chasse.

Conditions exigées :

- 75 ans, limite d'âge de fin de mandat

- Etre de nationalité française et jouir de ses droits civiques
- **Résider dans le pays candidaté ou dans un canton limitrophe**
- Détenir le permis de chasser depuis au moins cinq ans, l'année de la nomination
- Justifier d'une aptitude physique compatible avec l'exercice de cette fonction
- S'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage; l'adresse du chenil doit être indiquée
- S'engager à porter sa commission et son insigne pour justifier de sa qualité ainsi qu'une tenue correcte et compatible avec les actions sur le terrain.

Pièces justificatives à fournir lors de la candidature :

- Lettre de motivation **en indiquant le n° de pays choisi** et en détaillant les compétences cynégétiques
- Si d'autres fonctions cynégétiques sont exercées, le préciser (garde particulier, etc..)
- Photocopie carte d'identité et carte d'électeur
- Justificatif de domicile
- Engagement écrit à entretenir, à ses frais, soit un minimum de quatre chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, soit au moins deux chiens de déterrage; l'adresse du chenil doit être indiquée.
- Attestation de capacité à assumer matériellement et financièrement les charges liées à la fonction (véhicule, temps, revenus...)

Un certificat médical attestant de l'aptitude physique et psychique à exercer sa mission et à détenir une arme sera à fournir pour les candidatures retenues au plus tôt 2 mois avant leur nomination.

Qualités attendues :

- Capacité de médiation entre le monde agricole et le monde cynégétique, neutralité, objectivité
- Maîtrise de la législation et de la réglementation de la chasse et des règles de sécurité
- Connaissance des espèces de faune sauvage, y compris des petits prédateurs, de la vie et des mœurs des animaux sauvages, de l'équilibre biologique à maintenir
- Connaissance du monde cynégétique
- Aptitude à diriger et encadrer les missions de service public (chasse et battues administratives, constat des infractions à la police de la chasse, régulation et destruction d'animaux nuisibles, appui technique sur la gestion de la faune sauvage...)
- Exemplarité du comportement vis à vis de la pratique de la chasse
- Disponibilité pour la réalisation de ses missions
- Rigueur administrative (rédaction de rapports, comptes rendus d'activité et de procès-verbaux d'infractions en matière de chasse).

Les candidatures seront examinées par une commission constituée du président de la Fédération départementale des chasseurs et des représentants de l'Association

départementale des lieutenants de louveterie, du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, du monde agricole, de l'agence départementale de l'Office National des Forêts et de la propriété forestière.

Le mandat prendra effet **dès la nomination jusqu'au 31 décembre 2024.**

Les candidatures doivent être adressées à la Direction départementale des Territoires (C.S. 10211 – Av. Demontzey 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX) **avant le 15 janvier 2022.**

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex